Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Instructions

Le texte en bleu et dans les cases grises doit être supprimé de l'avis avant de signifier celui-ci ou de le publier. Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans le présent formulaire doivent être incluses dans l'avis signifié aux propriétaires fonciers et aux organismes, dans l'avis publié dans un journal et sur le panneau affiché à l'entrée du site. Le cas échéant, les informations doivent être saisies par le demandeur pour remplir les déclarations requises.

Partie 1

Remplir toutes les informations requises ci-dessous.

Le présent avis indique qu'une demande a été déposée en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats* par :

Nom du demandeur *

Ministère des Transports de l'Ontario

Partie 2

Les demandeurs doivent remplir l'une des parties suivantes selon le type de demande choisi (toutes les autres parties doivent être supprimées de l'avis avant de signifier celui-ci ou de le publier).

Si la demande porte sur *

- [x] une licence ou un permis d'exploitation d'agrégats pour un nouveau puits d'extraction ou une nouvelle carrière – remplir la partie 2A et la partie 3
- [ ] un permis pour un nouveau puits d'extraction ou une nouvelle carrière en bordure de chemin – remplir la partie 2B
- [ ] un nouveau puits d'extraction ou une nouvelle carrière adjacent à un puits d'extraction ou à une carrière en cours d'exploitation – remplir la partie 2C et la partie 3
- [ ] une modification autorisant l'extraction sous la nappe phréatique d'un puits d'extraction ou d'une carrière en cours d'exploitation – remplir la partie 2D et la partie 3
- [ ] une modification autorisant l'expansion à une emprise routière adjacente à un puits d'extraction ou à une carrière en cours d'exploitation – remplir la section 2E et la partie 3

Partie 2A

À remplir si le demandeur sollicite une licence ou un permis d'exploitation d'agrégats pour un nouveau puits d'extraction ou une nouvelle carrière. Saisir toutes les informations indiquées ci-dessous. Supprimer cette partie si elle n'est pas utilisée.

Cette demande sollicite un(e) * permis d'exploitation d'agrégats
(Licence de catégorie A ou B, ou permis d'exploitation d'agrégats)

pour extraire * une quantité illimitée de (saisir le tonnage proposé) tonnes d'agrégats située(s) * au-dessous (au-dessus ou au-dessous)

de la nappe phréatique * puits d'extraction et une carrière.
(un puits d'extraction ou une carrière, ou un puits d'extraction et une carrière)

Le site proposé, d'une superficie * 61,10 hectares, sera situé au
(saisir la superficie du site)

(décrire l'emplacement proposé du site – p. ex., lot, concession, municipalité locale et de palier supérieur, canton géographique, district territorial) *

Le site est situé à environ 9,4 kilomètres au sud de l'intersection de la route 572 et de la route 11, et à environ 4,4 kilomètres à l'ouest, sur des terrains non lotis du canton de Black River-Matheson, dans le canton géographique de Black, du district de Cochrane.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022

Partie 3

Remplir cette partie sauf si la demande concerne un permis d'exploitation en bordure de chemin ou d'agrégats dans une région éloignée.

Des informations sur la demande seront communiquées au cours d'une séance d'information publique (saisir les détails de la séance à tenir conformément à l'alinéa 0.5(3) du Règlement de l'Ontario 244/97 – p. ex., heure, date, lieu, mode de communication, etc. Supprimer cette partie de l'avis si la séance d'information publique n'est pas requise.) *

Une séance d'information visant à fournir des détails au sujet de la demande aura lieu en personne le mardi 20 octobre 2026, de 13 h à 14 h, à la Chambre de commerce de Black-River Matheson située au 421, 5e Avenue, Matheson (Ontario), Canada.

Partie 4

Fournir des détails sur le lieu ou la façon dont les documents détaillés relatifs à la demande peuvent être consultés.

Les intéressés peuvent consulter les rapports techniques détaillés, les informations et le plan d'implantation relatifs à la demande à *

Des documents numériques relatifs à la demande sont disponibles sur demande en communiquant avec Sylvain Denommee à l'adresse sylvain.denommee@ontario.ca ou au 705 491-0604. Les membres du public peuvent également consulter ces documents en version papier au bureau régional du MTO situé au 447, avenue McKeown, North Bay (Ontario).

Partie 5 – Coordonnées

Nom de famille *	Prénom *	Initiale
Denommee	Sylvain	

Numéro de téléphone *	Courriel *
705-491-0604 poste	sylvain.denommee@ontario.ca

Adresse

Numéro de bureau	Numéro de la rue *	Nom de la rue *	Case postale
	447	Ave McKeown	

Ville/localité *	Pays *	Province/État *	Code postal/code zip *
North Bay	Canada	Ontario	P1B 9S9

Partie 6

Les informations suivantes doivent être incluses dans l'avis signifié aux propriétaires fonciers et aux autorités et dans l'avis publié dans les journaux; toutefois, il n'est pas nécessaire de les inclure sur le panneau affiché à l'entrée du site. Saisir la date limite pour les commentaires/objections dans l'espace prévu ci-dessous.

Quiconque souhaite s'opposer à cette demande doit envoyer ses commentaires/objections par écrit au demandeur (à l'adresse ci-dessus) et en envoyer un exemplaire à ARAapprovals@ontario.ca ou, faute d'accès à un système de courrier électronique, à la Section des opérations intégrées relatives aux agrégats, ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 300 rue Water, Peterborough ON K9J 8M5.

La date limite de dépôt des commentaires/objections auprès du **demandeur** et du **ministère** est :

Le * 8 (jour) jour de * décembre (mois), 2026 (année) *

Remarque : si vous décidez de participer au processus de diffusion et de consultation aux termes de la *Loi sur les ressources en agrégats* (LRA), tous les renseignements personnels (RP) que vous communiquez pourraient être visés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), que les renseignements aient été fournis par le demandeur ou par le MRNF durant une étape du processus de consultation. Le MRNF recueille vos renseignements personnels en vertu des articles 11, 23 et 35, du paragraphe 13.1 et d'autres dispositions de la *Loi sur les ressources en agrégats* et les conserve pour s'assurer que les consultations et autres exigences en vertu de cette loi sont respectées. En vertu des paragraphes 11(2), 23(7) et 35(2) et de l'alinéa 13.1(3) de la LRA, votre nom et votre adresse seront publiés (c'est-à-dire mis à la disposition du grand public aux termes de l'article 37 de la LAIPVP) et seront associés à vos commentaires, sauf si vous demandez dans votre formulaire que votre nom et adresse demeurent confidentiels. Si vous avez des questions ou préoccupations au sujet de la collecte et de l'utilisation de vos renseignements personnels, communiquez avec le Centre d'information et de soutien sur les ressources naturelles (CISRN) du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 300 rue Water Peterborough ON K9J 8M5. Numéro sans frais : 1-800-667-1940